



Strasbourg le 27 septembre 2023

**CDL-OJ(2023)007**

Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**REUNION CONJOINTE DES SOUS-COMMISSIONS  
SUR  
LE POUVOIR JUDICIAIRE  
ET  
L'ETAT DE DROIT**

**(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)  
Jeudi 5 octobre 2023 de 17:15 à 18:00**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

## **2. Pays bas**

*Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les garanties juridiques de l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif*

La sous-commission est invitée à examiner le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2023\)041](#)) sur les garanties juridiques de l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif (MS/TvD/is) ([CDL-REF\(2023\)038](#)) en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett, Mme Deskoska, M. Grabenwarter, M. Holmøyvik, M. Pinelli, Mme Hanna Suchocka (présidente honoraire, experte), et Mme Nina Betto (experte, DGI).

## **3. République de Moldova**

*Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi sur le système judiciaire anti-corruption et sur la modification de certains actes normatifs de Moldova*

La sous-commission est invitée à examiner le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2023\)050](#)) sur le projet de loi sur le système judiciaire anti-corruption et sur la modification de certains actes normatifs de Moldova ([CDL-REF\(2023\)030](#)) en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des commentaires de M. Dimitrov, Mme Nussberger, M. Ojanen, Mme Suchocka (présidente honoraire, experte) et M. Filipe Marques (expert, DGI).

## **4. Autres questions**